

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juin 2023

Étaient présent·e·s :

ELIE Céline, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, CHAPRIER Marie-Christine, TREMOULHEAC Estelle, Nadège Rivoire, VAGNON Alexandre, CAREIL Etienne, THIOLLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

Christophe Martin donne procuration à Nadège Rivoire
Isabelle BAAS donne procuration à Marie-Christine Chaprier
Fabien PLASSON donne procuration à Etienne Careil
Christine ROBIN donne procuration à Estelle Trémoulhéac
Patricia Dumas est nommée secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 11 mai 2023

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

I – Elections des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

La commune doit avoir 3 délégués et 3 suppléants maximum
Il faut une liste paritaire avec les titulaires et les suppléants.
Les listes ne sont pas obligatoirement complètes, il peut y avoir une candidature isolée.
Les listes sont à présenter en début de séance avant l'ouverture du vote.
Le vote se fait à bulletin secret.
Liste élue dans son entier à la majorité.

Bureau de vote est composé comme suit :

Mme la maire : présidente

Les 2 conseillers les plus âgés : Noël Fraisse et Paul Thiollière

Les 2 conseillers les plus jeunes : Nans Perrin et Etienne Careil

Le secrétaire qui rédigera le PV sera le secrétaire de séance.

Transmission des PV et résultats à la gendarmerie de St-Genest-Malifaux au plus tard à 21 h.
Une seule liste a été présentée :

NOM	PRENOM	T/S
ELIE	Céline	T
VAGNON	Alexandre	T
TREMOULHEAC	Estelle	T
MARTIN	Christophe	S
RIVOIRE	Nadège	S
CAREIL	Etienne	S

Suite au vote à bulletin secret :

- 15 enveloppes

- 12 exprimés
- 3 votes blancs

Les délégués et leurs suppléants de la liste 1 sont désignés à la majorité avec 12 voix.

III- Achat terrain de M. Mathevet, réservoir de la Miellerie

Mme la Maire propose d'acquérir le terrain près du réservoir de la miellerie.

Ces parcelles sont cadastrées B728 d'une contenance de 30 m2 et la B729 d'une contenance de 318 m2, sur la commune de Colombier appartenant à M. Mathevet.

Le prix de de 250,00 € TTC, hors frais de notaire qui seront à la charge de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

III – Choix du bureau d'études « circuler-stationner »

Suite aux études réalisées par le comité participatif « circuler stationner », et à la présentation de lors projet le 11 mai 2023 à l'ensemble du conseil municipal, il nous appartient de choisir le bureau d'études qui chiffrera les travaux à venir.

	Julien (Annonay)	Beaur (Romans / aubenas)	Arpenteurs (Serrières/Saint Maurice l'exil)	Trouillet (Cabinet architecte)
Levé topographique	10200 €	6425 €	4500 €	S'est désengagé
Etude	12640 €	11750 €	3900 €	s/o
Réunions publiques/Habitants	OUI	OUI	700	s/o
Total Ht	22840 €	18175 €	9100 €	s/o
TTC	27408 €	21810 €	10920 €	s/o
Exécution/suivi travaux	4% du montant des travaux	% du montant des travaux à fixer	2480 €	s/o

M. Bonnard : Sur l'ensemble des dossiers que doit porter la commune pourquoi traiter celui-ci alors que la dalle du Ternay est plus urgente ?

Réponse : La question de la circulation et du stationnement concerne l'ensemble des habitants et est un projet porté depuis le début du mandat (inscrit dans notre profession de foi) et confié à un comité participatif « Circuler-Stationner ».

D'autre part, l'étude pour la renaturation du cours d'eau est en cours et avance favorablement, soutenue par le syndicat des 3 rivières et fléchée par l'agence de l'eau et la préfecture.

Par contre nous prenons en compte les désagréments pour les habitants du HLM du Faubourg et nous envisageons de rendre accessible la cour côté place des 6 Fontaines pour les personnes âgées ou à mobilité réduite qui doivent venir en mairie pour renseignements.

Après délibération, le choix du bureau d'étude se porte sur « Les Arpenteurs », pour un montant de 9 100,00 € HT soit 10 920,00 € TTC. Si l'étude est suivie de travaux, le montant de la maîtrise d'œuvre sera de 2 480,00 €. Une demande de subvention sera présentée au département.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

IV – Choix de l'entreprise pour la chaudière de la salle des fêtes

Suite à la consultation de 3 entreprises, une seule proposition nous a été retournée :

SARL CHAMPAILLER CHAUFFAGE, basée à Pélussin

Montant des travaux HT : 99 704,00 €

Montant des travaux TTC : 119 644,80 €

C'est le cabinet Caeli conseil qui a étudiée l'offre et qui suivra les travaux.

Les subventions obtenues sont à hauteur de 70%

Les services techniques vont démanger leur local et occuper l'ancienne caserne. Le local du CCAS sera vidé début juillet.

A l'unanimité, le conseil autorise Mme la maire à signer ce devis.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

V – Convention Tu Joues ?

La ludothèque est un espace ouvert de façon hebdomadaire sur la commune de Saint Julien Molin-Molette, pour l'emprunt de jeux et jouets. Le public est également accueilli pour jouer sur place lors de ces temps d'ouverture. La ludothèque est ouverte de 10 à 15h par semaine.

La commune s'engage à :

- La commune prend en charge la totalité du loyer du local (390 euros mensuel),
- La commune permet l'usage de l'espace extérieur de la place aux 6 fontaines pour l'installation de jeux et jouets dans l'espace public.

La ludothèque s'engage à :

- Mise à disposition des associations pirailloises des grands jeux en bois pour leurs manifestations
- à mettre à disposition du service périscolaire une malle de jeux et jouets
- à assurer 3 interventions par an pour le CCAS
- Elle peut aussi à mettre à disposition le local de la ludothèque fixe à des personnes et groupes ayant un usage permis par les aménagements spécifiques de ludothèque
- Payer les fluides et l'assurance

Remarque de M Thiollière : C'est un peu cher pour jouer aux petits chevaux.

M. Fraisse demande quelle est l'activité de Tu joues ?

Réponse : c'est un point de vue mais la ludothèque propose bien plus que cela.

Sur l'activité : 180 usagers dont 100 pirailons ; 26 structures adhérentes ; 164 ouvertures au public et en moyenne 10 personnes présentes par permanence.

C'est du lien social, un lieu d'accueil inter générationnel, de l'apprentissage, stratégies...

Mme Elie invite les élus qui ne connaissent pas *Tu joues ?* à aller à une permanence pour se faire une idée plus concrète.

M. Fraisse remarque que même s'il y a un coût, les autres associations sont dans des biens appartenant à la commune.

A terme c'est ce qui se fera avec *tu joues ?*

Le conseil par 3 voix contre et 12 pour, autorise Mme la maire à signer cette convention

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12	3	

VI – Tarifs de l'eau

Proposition pour 2023 (facturé en Juillet 2024) :

m3	Prix € TTC/m3
De 0 à 20	0,80
De 20 à 80	1,25
Sup à 80	2,00
Abon. AEP	60, 00
Abon. Assai.	30,00

Cas particuliers :

- Parmi les 'gros' consommateurs : FAM et Maison de Retraite = pour ces 2 abonnés projet de convention
- Pour les familles avec plus de 3 parts fiscales (plus de 2 enfants ou personnes à charge) une réduction de 30€ par part fiscale supplémentaire sera proposée.

Question de M Thiollière sur l'aspect légal de ces cas particuliers,

Réponse : Le contrôle de la légalité a été saisi : accord de la préfecture pour proposer une aide via le CCAS.

Le projet de convention est aussi légal, ce sera une convention dite de « vente en gros ».

Remarques de M Thiollière : Est-ce que l'augmentation actuelle est significative ? Le tarif est à mettre en cohérence avec le coût des travaux à réaliser. Il faut être prévoyant pour ne pas augmenter la facture d'un seul coup mais anticiper.

Réponse : le coût va augmenter progressivement au fil des années. Le premier objectif est de raisonner la consommation d'eau avec une augmentation de 14 % de la facture pour une consommation supérieure à 120 m3 annuelle.

Le conseil par 12 voix pour et 3 abstentions valide ces tarifs qui seront applicables à compter du 1^{er} juin 2023 avec une 1^{ère} application sur les factures d'octobre 2024.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12		3

X – Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption sur les immeubles cadastrés :

- Immeuble cadastré AC 31, 32 et 35, 4 rue du Moulin

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

XI – Divers

- SICTOM : La convention proposée n'étant pas légale, elle sera refaite.
L'aide pour la mise en place des colonnes a augmenté :

- De 300 à 500 € pour les colonnes aériennes
- De 1000 à 1200 € pour les colonnes semi-enterrées

Ces montants représentent le plafond de la prise en charge par le SICTOM par colonne installée, les surcouts éventuels resteraient à la charge des communes.

- Marché du 27 juin : un stand infos sera proposé par la commission déchets pour informer sur les nouveaux points de collectes
- Associations : programmation d'une réunion inter associations, projet d'un clip avec Viva Moletane et d'une chanson sur le village.
- PNR : réunion le 19 juin à 19 heures, salle du conseil pour parler du projet de « Charte du Pilat »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18 mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché sur le site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Mme la maire
Céline Elie

Secrétaire de séance
Patricia Dumas

P. Dumas

